



N° de l'invitation T8080-230342
Préavis d'adjudication de contrat

Préavis d'adjudication de contrats (PAC)

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public indiquant à la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat de biens, de services ou de construction à un fournisseur prédéterminé, permettant ainsi à d'autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner, en soumettant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne soumet un énoncé de capacités répondant aux exigences énoncées dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur prédéterminé.

1.0 Titre

Soutien d'experts pour le modèle interne de projection des ventes de véhicules zéro émission (VZE) de Transports Canada

2.0 Définition des exigences

Transports Canada cherche à obtenir les services d'un expert en la matière pour fournir une expertise en modélisation des véhicules légers pour le modèle interne de projection des ventes de véhicules zéro émission (VZE) de Transports Canada. Le projet vise à répondre aux recommandations formulées dans le document intitulé « Modèle interne de prévision des ventes de véhicule zéro émission (VZE) de Transports Canada : Examen et recommandations d'amélioration » (ci-après dénommé « l'étude d'amélioration ») afin de répondre à l'exigence permanente du gouvernement fédéral en matière d'analyse politique.

TC a élaboré des prévisions annuelles de ventes de VZE dans le cadre du scénario tendanciel depuis 2017 afin de contribuer à une meilleure compréhension des tendances et des faits nouveaux sur le marché des VZE. Pour répondre à la demande croissante de projections solides et intégrer les commentaires des parties prenantes, TC a mené l'étude d'amélioration en 2022-2023 afin d'examiner les modèles existants de prévision de la pénétration des technologies de véhicules légers et de fournir des recommandations détaillées pour l'amélioration des modèles. Après un examen approfondi des résultats de l'étude d'amélioration, il est devenu évident que le travail à accomplir était plus complexe et plus exigeant que prévu. Par conséquent, TC a besoin de l'assistance d'un expert en modélisation des véhicules légers pour garantir la mise en œuvre efficace des améliorations nécessaires en matière de modélisation.

Les sous-tâches d'amélioration du modèle de TC sont les suivantes :

- Amélioration immédiate de plusieurs caractéristiques du modèle de TC, telles que l'inclusion des élasticités de la demande de véhicules, le taux de survie endogène du stock de véhicules légers, la conversion de l'année civile et de l'année du modèle.
- Améliorer les caractéristiques du modèle relatives à la demande, telles que la segmentation des consommateurs et la classe de véhicules, la fonction d'utilité du consommateur, l'évaluation de la tarification sur les choix du consommateur, etc.
- Améliorer les caractéristiques du modèle liées à l'offre, telles que la prise de décision des constructeurs automobiles concernant la tarification des véhicules, les stratégies de



conformité concernant les réglementations sur les ventes de VZE et les réglementations sur les émissions des véhicules.

- Améliorer la réponse politique du modèle, comme la tarification du carbone, les réglementations provinciales sur les VZE, les incitations à l'achat de VZE, etc.
- Proposer des analyses et des commentaires supplémentaires en fonction des besoins.

L'expert en la matière est tenu de participer à la séance du plan de travail de modélisation du TC, de comprendre les tâches principales et les approches proposées et de fournir des conseils techniques d'expert pour affiner ces approches; il/elle est également tenu de fournir en temps utile de l'information à TC tout au long du processus d'élaboration de la modélisation et une évaluation globale des résultats finaux de l'amélioration du modèle. L'avis technique devrait englober les idées tirées des cinq types de modèles de pénétration de la technologie des véhicules légers, tels que décrits dans l'étude d'amélioration, ainsi que tout autre modèle, toute analyse et étude menés sur le marché canadien des véhicules légers et à l'échelle mondiale. Les conseils doivent être fondés sur la littérature internationale évaluée par les pairs, en mettant l'accent sur la hiérarchisation des idées en fonction de leur exhaustivité, de leur rigueur et de leur pertinence par rapport aux exigences spécifiques du Canada et aux objectifs de modélisation de Transports Canada.

La contribution de l'expert en la matière consistera notamment à fournir ce qui suit :

- Conseils techniques à TC concernant les modèles de régression (sélection des données, des variables et de la technique de modélisation), la modélisation des choix discrets (sélection des données, des variables et de la technique de modélisation) et l'analyse de sensibilité (quels paramètres et quelles amplitudes de changement cibler pour l'exploration de l'incertitude du modèle);
- Apport relatif aux demandes et aux préoccupations de TC en fonction des besoins, comme l'évaluation de la qualité des données, le choix des variables, la structure des modes et l'interprétation des valeurs aberrantes;
- Évaluation globale après la réalisation d'un exercice de modélisation par TC, portant notamment sur le cadre théorique, la qualité et la pertinence des données, la validation empirique, l'analyse comparative (entre les modèles) et la facilité d'utilisation du modèle.

3.0 Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités.

Afin de répondre aux exigences essentielles, une déclaration de capacités doit présenter les éléments suivants :

Expérience :

- 1) Un minimum de 10 (dix) ans d'expérience au cours des 15 (quinze) dernières années dans l'industrie des transports pour mener des travaux liés à la modélisation de l'adoption de la technologie des véhicules légers au Canada, avec un accent particulier sur le marché des VZE et l'élaboration des politiques. Cette expérience est justifiée par les fluctuations importantes du marché canadien des véhicules légers au cours des deux dernières décennies. Le fait de travailler dans ce domaine depuis au moins dix ans garantit une compréhension approfondie des principaux moteurs du marché à différents stades, en particulier de l'évolution du développement des VZE, avec des variations régionales, depuis les premiers stades jusqu'aujourd'hui.
- 2) Un minimum de 20 (vingt) articles de journaux évalués par des pairs et publiés dans le domaine de la technologie et de la politique des transports, accompagnés d'un indice Hirsch de 50 (cinquante) ou plus (via Google Scholar). Cette exigence se justifie par l'assurance que l'expert possède une expérience substantielle en matière de maintien de la qualité technique de la modélisation et de la recherche, ce qui, à son tour, garantit sa capacité à fournir à TC



des conseils techniques rapides et utiles pour la sélection des données, des variables et des techniques de modélisation. L'exigence de l'indice Hirsch, qui évalue à la fois la productivité des publications et l'impact des citations, garantit en outre que les travaux des experts sont de grande qualité.

- 3) Un minimum de 10 (dix) ans d'expérience au cours des 15 (quinze) dernières années dans la conduite de travaux liés à la recherche sur le comportement des consommateurs et/ou sur le comportement lié à l'offre automobile, à l'aide d'analyses quantitatives ou de modèles de simulation. Cette exigence est bien fondée, car elle facilite une compréhension globale des stratégies et des concepts essentiels pour améliorer les caractéristiques de la demande et de l'offre du modèle de TC. L'expérience accumulée permet à l'expert de fournir des conseils techniques efficaces et précis sur la base d'un grand nombre de connaissances pratiques et d'expertise.

Études :

Doit être titulaire d'un doctorat délivré par une université reconnue dans le domaine des technologies de transport et de la politique climatique ou dans un domaine connexe.

4.0 Applicabilité des accords de libre-échange au marché public

Aucun accord commercial ne s'applique à cette exigence.

5.0 Justification pour le fournisseur prédéterminé

Le fournisseur proposé est le seul entrepreneur connu qui réponde aux exigences susmentionnées.

6.0 Exception au *Règlement sur les marchés de l'État*

Les exceptions suivantes aux règlements sur les contrats fédéraux sont invoquées pour ce contrat en vertu de l'alinéa 6d) qui stipule qu'« un seul fournisseur est en mesure d'exécuter le contrat ».

7.0 Droits de propriété intellectuelle

Le Canada a l'intention de conserver la propriété de toute propriété intellectuelle d'aval découlant du contrat proposé, au motif que l'objectif principal du contrat est de produire des connaissances et des renseignements destinés à être diffusés au public (annexe A – 4.1 – Exceptions relatives au droit de propriété de l'entrepreneur et exemption accordée par le Conseil du Trésor). (<https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=13697>)

8 Durée du contrat proposé

La durée du contrat proposé s'étendra de l'attribution du contrat au 1^{er} mars 2024, avec une année d'option jusqu'au 1^{er} mars 2025.

9.0 Estimation du coût du contrat proposé

La valeur maximale estimée du contrat proposé, y compris l'année optionnelle, est inférieure à 80 000,00 dollars canadiens, taxes applicables comprises.

10.0 Nom et adresse du fournisseur prédéterminé

Jonn Axsen



Adresse : n° 62 – 39920 Government Road,
Squamish BC, V8B 0G5

11.0 Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les biens, services ou services de construction décrits dans le PAC peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource dont les coordonnées sont précisées dans la présente, avant la date de clôture. L'énoncé des capacités doit démontrer clairement comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

Les réponses reçues au plus tard à la date de clôture seront prises en compte uniquement pour décider de la possibilité d'un approvisionnement concurrentiel. Les renseignements fournis seront utilisés par la Couronne à des fins d'évaluation technique uniquement et ne doivent pas être interprétés comme une demande concurrentielle. Votre réponse écrite doit fournir des preuves suffisantes (p. ex. des spécifications, des données techniques, des dessins ou toute autre preuve) qui démontrent clairement que votre produit ou service est capable de répondre à cette exigence.

Les fournisseurs qui ont soumis une réponse seront informés par écrit de la décision de TC de poursuivre le marché non concurrentiel ou de concourir pour l'exigence.

12.0 Date de clôture

La date de clôture de soumission d'un énoncé de capacités est le 27 novembre 2023 à 14 h, heure normale.

13.0 Demandes de renseignements et soumission d'énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à :

Diana Daigle-Pietsch
Spécialiste des achats
Transports Canada
Courriel : Diana.Daigle-Pietsch@tc.gc.ca